

**SYNDICAT MIXTE SEVERAC
CARREFOUR AVEYRON**

Délibération n° 204 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit octobre,

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 4 octobre, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents, Evelyne ESTRYPEAU, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, André CARNAC

Avant donné procuration : Christiane MARTIN à Evelyne ESTRYPEAU

Objet : Renouveaulement du bureau

Le Président rappelle que le comité élit tous les trois ans, parmi ses membres et à bulletin secret, un bureau comprenant un Président et deux vice-présidents, représentant chacun des trois membres constitutifs.

↳ élection du Président :

Le doyen du conseil syndical prend la présidence de l'assemblée, ayant constaté que la condition de quorum est remplie, invite le conseil syndical à procéder à l'élection du Président

Il est rappelé qu'en application de l'article L 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen demande aux délégués s'il y a des candidats :

Est candidat : Arnaud VIALA

Après dépouillement des bulletins

Monsieur Arnaud VIALA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

↳ élection du 1^{er} Vice-Président – représentant la Communauté des communes des Causses à l'Aubrac

Est candidat : Damien LAURAIN

Après dépouillement des bulletins

Monsieur Damien LAURAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

↳ élection du 2^{ème} Vice-Président – représentant la CCI de l'Aveyron

Est candidate : Christiane MARTIN

Après dépouillement des bulletins

Madame Christiane MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Sens des votes : (cf le PV élection)
Nombre de délégués titulaires en exercice :
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés
Nombre de suffrages exprimés
Pour : Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 18 octobre 2024

Le Président,



Arnaud VIALA

PROCES VERBAL RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE SEVERAC CARREFOUR AVEYRON

Nombre de membres dont le conseil syndical doit être composé :	9
Nombre de délégués en exercice :	9
Nombre de délégués présents ou représentés :	8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 octobre à 16 heures, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Séverac d'Aveyron sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Syndicat Mixte Séverac Carrefour Aveyron, le 4 octobre 2024 conformément aux articles L 5211-1 et L 5211.2 du CGCT

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires :

Nom Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à
VIALA Arnaud	X		
NAUDAN Christian	X		
CALMELLY Jean-Luc	X		
LAURAIN Damien	X		
BRUNET Mélanie	X		
Edmond GROS		X	CARNAC André
Christiane MARTIN		X	ESTRIPEAU Evelyne
Evelyne ESTRIPEAU	X		
Serge GAILLARD		X	

Etaient également présents, les délégués suppléants disposant d'un seul mandat

Nom Prénom	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à
CARNAC André	X		

1- ELECTION DU PRESIDENT

Le doyen d'âge procède à l'appel nominal des membres du conseil syndical, a dénombré 8 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est également rappelé que conformément aux termes des statuts : « pour l'élection du Président, la répartition des voix est la suivante :

- Département : 9 voix
- Communauté des communes : 3 voix
- CCI : 3 voix »

➤ **Déroulement de chaque tour de scrutin :**

1er tour de scrutin :

Chaque délégué a remis fermé, son/ses bulletins de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité Absolue	7
Nombre de voix :	
M Arnaud VIALA	13

Monsieur Arnaud VIALA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président du SMSCA, représentant le Département

2- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M Arnaud VIALA élu Président, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

- **Election du vice-président représentant la Communauté des communes des Causse à l'Aubrac**
- **Déroulement du scrutin :**

1er tour de scrutin :

Chaque délégué a remis fermé, son/ses bulletins de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité Absolue	5
Nombre de voix :	
M. Damien LAURAIN	8

Monsieur Damien LAURAIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Vice-Président du SMSCA

- **Election du vice-président représentant la CCI de l'Aveyron**
- **Déroulement du scrutin :**

1er tour de scrutin :

Chaque délégué a remis fermé, son/ses bulletins de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	8
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	8
Majorité Absolue	5

Nombre de voix :	
Mme Christiane MARTIN	8









Madame Christiane MARTIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Vice-Présidente du SMSCA

(Annexé au présent PV la feuille de présence)

SYNDICAT MIXTE SEVERAC CARREFOUR AVEYRON

Comité syndical du 18 octobre 2024

FEUILLE DE PRESENCE

NOM / Prénom	Structure	Adresse e-mail	Signature
LAUREN Damien	CCCA	laureandamien@gmail.com	
ESTRIPEAU Evelyn	CCI	evelyne.estripeau@caisse.com	
ENRIQUE André	CCCA	carmae.andre@caisse.com	
BRUNET Helène	CCCA		
NAUSAN Christian	CD		
HRIVAL J. Philippe	CD	jean-philippe.abinal@domaine.fr	
ASSIER Claude	CD		
CALOCELLY Jean-Louis	CD		
VIAUD Armand			